

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DELIBERATION N°2022-10-483

Objet : Candidature au dispositif européen LEADER 2023/2027 : validation de la stratégie, de l'enveloppe sollicitée et de la gouvernance

Séance du 5 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022

Membres en exercice : 58 titulaires

Membres présents : 36 à l'ouverture puis 37 en cours de séance (dont 1 suppléant non-votant)

Membres votants présents : 35 puis 36 répartis : 30 titulaires, 6 suppléants

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 4 (M. Crauste à M. Vigouroux, M. Bernard à Mme Villanueva, M. Brundu à Mme Cayzac, M. Rey à Mme Pradeille).

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 Mme Croin à M. Tempier (transmise hors délai)

Nombre total de voix : 39 à l'ouverture puis 40 en cours de séance

Le quorum est atteint 36/58 présents à l'ouverture de la séance, puis 37/58 en cours de séance.

L'an deux mille vingt-deux, le cinq octobre à dix-huit heures, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Aimargues.

Présents :

Titulaires avec voix délibérative :

Lucien Vigouroux, Thierry Féline, Régis Vianet, Marielle Népoty, Josiane Rosier-Dufond, Bruno Pascal, Mylène Cayzac, Jérémie Pérédès, Jean-Paul Géraud, Cyril Périssé, Magali Pradeille, Philippe Deschamps, Philippe Gras, Michel Chambellan, Thierry Agnel, Agnès Nectoux, Agnès Roy, Pierre Martinez, Sandrine Guy, Véronique Martin, Béatrice Leccia, Marie-José Pellet, François Granier, Cécile Marquier, Alain Théron, Loïc Fataccioli, Jérôme Boisson, Jacques Gravegeal, Denis Devriendt, Pierre Griselin.

Suppléants avec voix délibérative : Chantal Villanuéva, Alain Reboul, Sylvain Renner, Marie Pellet-Laporte, Dominique Lonvis, Florian Tempier

Suppléants sans voix délibérative : Michel Debouverie (titulaire présent)

Absents excusés :

Robert Crauste, Olivier Penin, Claude Bernard, Nathalie Gros-Chareyre, Katy Guyot, Annick Chopard, André Brundu, Jean-François Thomas, Joël Téna, Jean-Paul Franc, Laurence Emmanuelli, Mohammed Touhami, Didier Lebois, Angel Pobo, Patrick Bénézech, Yaëlle Béchar, Isabelle Debrie, Fabienne Dhuisme, Pierre Soujol, Patrice Spéziale, Fabrice Fenoy, Martine Dubayle-Calbano, Cécile Vasse.

Conseil de développement :

Présents : Bernard Rouger, Claude Constant, Robert Lefort.

Excusés : Jean-François Fontana

Conseil départemental du Gard :

Présents : Laurence Barduca-Fauquet



Rapporteur : M. Martinez

Exposé :

Suite à sa réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la Région Occitanie, le PETR Vidourle Camargue a été présélectionné pour présenter la candidature du territoire au portage du dispositif LEADER sur la prochaine programmation 2023-2027.

Reconnu pour sa rigueur dans l'animation et la gestion du programme lors des précédentes périodes, le GAL Vidourle Camargue a obtenu de bons résultats tant sur la qualité des dossiers que la consommation des crédits alloués.

Néanmoins, ce territoire reste soumis à de forts enjeux au-delà des politiques territoriales engagées sur les aspects économiques et démographiques sans que cela soit restrictif.

Cette candidature est importante pour cet espace rural qui se résidentialise caractérisé par une attractivité marquée et une influence croissante vis-à-vis des grands pôles urbains de Montpellier et de Nîmes.

L'enjeu pour le PETR est de préserver sa ruralité et sa singularité, de renforcer la qualité de son cadre de vie, d'y maintenir des activités économiques traditionnelles, d'en développer de nouvelles vertueuses, afin de soutenir la résilience du territoire.

Afin de consolider les démarches entreprises, le PETR Vidourle Camargue est candidat au dispositif européen LEADER 2023-2027 et doit déposer son dossier le 31 octobre 2022, date limite fixée par le comité régional de sélection LEADER.

Depuis le mois de mai, le PETR s'est mobilisé pour créer les conditions de concertation nécessaires à l'élaboration de sa stratégie locale. De nombreuses réunions ont permis de rassembler les acteurs publics et privés lors d'ateliers. Fort d'un projet de territoire actualisé en 2021, les échanges ont permis de dégager les visions des partenaires et leurs traductions en projets prospectifs.

Les communautés de communes et les départements ont été sollicités pour soutenir cette candidature, ainsi que les chambres consulaires et partenaires de la société civile qui sont un atout majeur dans le dossier.

Dans son appel à candidature, la région Occitanie expose les 5 thématiques prioritaires dans lesquelles doivent s'inscrire les stratégies locales :

1. Les services de proximité
2. L'économie de proximité
3. L'attractivité du territoire
4. La transition écologique et énergétique
5. L'accès à l'emploi en milieu rural

L'analyse des besoins du territoire et les réunions de travail menées auprès des comités de pilotage des élus, des partenaires comme de la société civile ont permis de confirmer la pertinence des 3 axes stratégiques du projet de territoire du PETR Vidourle Camargue pour décliner la stratégie locale du GAL en 3 fiches action comme suit :

STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DU GAL VIDOURLE CAMARGUE

Axe stratégique 1 : Préserver un cadre de vie privilégié en transition et concilier ruralité et urbanité

- Objectif opérationnel N°1 : Sensibiliser à la transition écologique et énergétique
- Objectif opérationnel N°2 : Favoriser l'économie circulaire et le réemploi des déchets
- Objectif opérationnel N°3 : Appuyer la production d'énergie renouvelable autoconsommée publique ou collective
- Objectif opérationnel N°4 : Encourager au quotidien les mobilités actives et collectives

Axe stratégique 2 : S'appuyer sur les ressources locales et le potentiel du territoire pour développer des activités et soutenir l'emploi

- Objectif opérationnel N°1 : Accompagner le projet alimentaire territorial Vidourle Camargue
- Objectif opérationnel N°2 : Proposer un tourisme durable et de qualité
- Objectif opérationnel N°3 : Maintenir, transmettre et promouvoir les savoir-faire artisanaux et les produits traditionnels liés aux spécificités du territoire
- Objectif opérationnel N°4 : Soutenir le développement de stratégies par les acteurs économiques et l'investissement d'espaces mutualisés ou collectifs dédiés aux entreprises
- Objectif opérationnel N°5 : Lever les freins à l'emploi et faciliter l'accès à la formation grâce à de nouveaux outils et méthodes

Axe stratégique 3 : Renforcer la qualité de vie et la cohésion sociale

- Objectif opérationnel N°1 : Soutenir les services mutualisés et commerces (par l'itinérance et l'accès au numérique)
- Objectif opérationnel N°2 : Développer des outils, actions ou stratégies de médiation rendant la culture accessible à tous (Pays d'Art et d'Histoire)
- Objectif opérationnel N°3 : Sauvegarder et transmettre une identité forte du patrimoine (Pays d'Art et d'Histoire)
- Objectif opérationnel N°4 : Développer les lieux et solutions fédérant les initiatives citoyennes

2 Fiches-actions transversales viendront compléter la stratégie : la Coopération et l'Animation du GAL.

ENVELOPPE FEADER SOLLICITÉE

Une enveloppe de 73 461 635 € FEADER pour 37 GAL est prévue en Occitanie soit une moyenne de moins de 2 millions par GAL. Compte-tenu de l'expérience acquises et des besoins du territoire il est proposé de mobiliser auprès de l'Autorité de gestion 2,5 M € pour le GAL Vidourle Camargue. Ce montant permettrait de répartir 650 000€ pour les 3 fiches actions et de bénéficier de 550 000€ pour la Coopération et l'Animation.

GOUVERNANCE

Un comité de programmation sera chargé de mettre en œuvre la stratégie du GAL Vidourle Camargue. Il doit être composé d'au moins 50% de membres privés et respecter en séance le principe de double quorum (quorum classique dont plus de la moitié des membres présents est issue du collège privé).

| Collège public 8 sièges | Collège privé 12 sièges |
|---------------------------------|---|
| Présidence | Les consulaires |
| 1 voix PETR Vidourle Camargue | 1 voix partagée CCI 30 et 34 |
| EPCI membres | 1 voix partagée CA 30 et 34 |
| 1 voix CC Terre Camargue | 1 voix partagée CMA 30 et 34 |
| 1 voix CC Petite Camargue | 1 voix CRESS Occitanie |
| 1 voix CC Rhône Vistre Vidourle | Les associations |
| 1 voix CC Pays de Sommières | 1 voix partagée CIVAM 30 et CIVAM BIO 34 |
| 1 voix CC Pays de Lunel | 1 voix partagée PLIE Est-héraultais/Fondespierre |
| Départements | 1 voix Fédération Française de Course Camarguaise |
| 1 voix Conseil Départemental 34 | 1 voix association CALADE |
| 1 voix Conseil Départemental 30 | 1 voix ACTTE |
| | Société civile |
| | 3 voix partagées entre 6 titulaires |

Un comité technique élargi sera proposé pour l'étude des dossiers selon les expertises demandées (référents EPCI, techniciens des chambres consulaires, SMCG, SYMBO, EPTB, Offices de Tourisme, Hérault et Gard Tourisme, Hérault Energie, etc...)

Il s'agit de marquer une étape de validation en comité syndical pour permettre la rédaction finale du document cadre et ses annexes. Un dernier comité de pilotage où sont représentés les EPCI se tiendra avant le dépôt auprès de la Région.

En conséquence, il est proposé au comité syndical :

- D'approuver la stratégie de développement du GAL Vidourle Camargue proposée ;
- De solliciter l'enveloppe présentée auprès de l'Autorité de gestion ;
- De valider la composition du comité de programmation du GAL Vidourle Camargue ;
- D'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Résultat du vote :

Vote pour : 40

Abstention : 0

Vote contre : 0

Le Président
Pierre MARTINEZ

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture et sa publication
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du : 10.10.2022

Le directeur général des services, Maxime Charlier

Syndicat Mixte
PETR
Vidourle
Camargue